

Réunion close à 19h45.

Pour les **clubs en écart majeur** suite contrôle du 20/09 ; une **seconde et dernière convocation le jeudi 20 octobre 2022 – 19h00 – Maison de l'USI**

En cas de non-présentation, de retransmission des dossiers à contrôler, ou d'absence même justifiée à cette convocation sans fourniture préalable des dossiers avec le 18/10/2022-17h00, il sera lancé les procédures de sanctions prévues par le règlement intérieur de l'USI à la prochaine réunion du conseil d'Administration de novembre 2022.

B) Ce non-respect du calendrier génère également un décalage de la période de contrôle de la sous-partie « activités », initialement programmée en octobre 2022, à janvier 2023 pour les clubs suivants :

AEROCLUB – ATHLETISME – BILLARD – BOULES – CHEERLEADING – ESCRIME - FOOT AMERICAIN – LUTTE – PLONGEE - R.S.A. – SKI – TAEKWONDO - TIR A L'ARC.

C) Aucune modification de calendrier pour les clubs soumis au contrôle de leur sous-partie « déplacements » :

CLUB ALPIN – CYCLISME - FOOTBALL – GYMNASTIQUE - MOTO VERTE –PARKOUR – PETANQUE – RUGBY - SAVATE BF - SPORT-AUTO - TENNIS DE TABLE – TIR - VOLLEY

Date de convocation prévue : **Mardi 22 novembre 2022 – 19h00**

Date butée pour fourniture des PJ : Lundi 07 novembre 2022 – 08h00

Date butée USI : Listings des déplacements contrôlés : Vendredi 22 octobre 2022

Guillaume Daix